



## Objet endommagé par artisan

Par **brugnes**, le **02/04/2008** à **19:58**

Un artisan est chargé par un client de changer une chaudière. Il lui passe donc commande d'une chaudière et lui demande de l'installer.

L'artisan est plombier chauffagiste, il a toutes les compétences pour effectuer le travail.

Il amène donc une chaudière neuve chez le client (ils ont convenu de la marque, du prix etc.....)

mais, après l'avoir déballée, il la fait tomber.

L'assurance responsabilité civile professionnelle de l'artisan doit-elle prendre en charge les dégâts causés par la chute à la chaudière?

Merci à toute personne qui pourra me donner des informations pour trouver la réponse.

Par **Jurigaby**, le **02/04/2008** à **22:14**

Bonjour.

La réponse est oui. C'est une faute accomplie dans le cadre de son travail.

Par **brugnes**, le **02/04/2008** à **23:15**

Ok, merci.

Mais l'assureur de l'artisan a dit non car la chaudière est sensée lui appartenir tant qu'il ne l'a pas posée.

Je cherche donc des éléments pour le faire changer d'avis.

Par **jeetendra**, le **03/04/2008** à **11:40**

bonjours, j'abonde dans le sens de mon confrere jurigaby, l'artisan est responsable des dégats causés par la chute lors du déballage de la chaudiere qu'il est censé installé, normalement il doit disposer d'une [fluo]assurance responsabilité civile[/fluo] [fluo]exploitation[/fluo] qui couvre ce genre d'incident ou de dommage au bien d'autrui lors de travaux, à défaut d'assurance l'artisan repondra sur ses biens propres, courage, cordialement